



fr.chabad.org

Il est de coutume de demander et de recevoir du « *leka'h* » (un gâteau au miel, symbolisant une douce année) de quelqu'un (en général un maître ou un parent) le jour qui précède Yom Kippour.

L'une des raisons données pour cette coutume est que s'il a été décrété, à D.ieu ne plaise, qu'au cours de l'année on en soit réduit à recevoir une aumône de quelqu'un, on soit considéré comme ayant été quitte de ce décret en ayant demandé cette nourriture.

Le Rabbi de Loubavitch ajoute à cela une explication plus profonde : « Demander du leka'h » la veille de Yom Kippour instille en nous la conscience que toute la subsistance que nous recevons au cours de l'année, y compris celle que nous « gagnons » supposément à travers nos efforts, est en réalité un don d'En-Haut, accordé en réponse à nos demandes quotidiennes à « Celui qui nourrit le monde entier dans Sa bonté, avec grâce, bienveillance et compassion » (texte de la première bénédiction des Actions de Grâce après le repas – *Birkat Hamazone*).

Le Rabbi distribuait également du leka'h le jour de Hochaana Rabba à ceux qui n'en avait pas reçu avant Yom Kippour. [Cliquez ici](#) pour voir une vidéo du Rabbi distribuant du Leka'h à cette occasion.